

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Transports scolaires</b>	<b>533</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4221-1 et suivants, L1111-1, L1111-2, L1111-4, L3121-17 alinéa 1, L3131-1 à L3131-6, L3211-1, L3211-2 et L3221-1,
- VU** le Code des Transports et notamment ses articles L1221-12, L1231-1 et suivants et L3111-1 et suivants, L3111-7 et suivants, R3111-5, R3111-24 à R3111-27,
- VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L213-11 et suivants et R213-3,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRE »,
- VU** l'arrêté du Préfet de la Vendée constatant la création du périmètre de transports urbains (PTU) de la Commune de l'Île d'Yeu,
- VU** la convention relative au financement du transfert de la compétence transport des scolaires sur le Périmètre de Transport Urbain de la Commune de l'Île d'Yeu conclue entre le Département de la Vendée et la commune de l'Île d'Yeu le 27 mars 2003,
- VU** la convention de délégation de compétence du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap entre le Département de Mayenne et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la mise à jour du règlement d'intervention pour l'accès aux TER en dehors de la Région des Pays de la Loire, pour les scolaires, présentée en 1.2 annexe 1,

APPROUVE

le versement d'une allocation individuelle de transport adapté aux familles des enfants identifiées en 2.1 annexe 1,

APPROUVE

la convention relative au financement des transports scolaires à destination des écoles et des collèges de L'Île d'Yeu, présentée en 3.1 annexe 1,

AUTORISE

la présidente à la signer,

APPROUVE

la convention de réciprocité entre le Département d'Ille et Vilaine et la Région des Pays de la Loire présentée en 3.2 annexe 1,

AUTORISE

la présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs